

Communiqué de presse

Délais de paiement en Espagne : les microentreprises montrent l'exemple

Près de 50 % des microentreprises paient dans les délais, contre seulement 12 % des grandes entreprises et des multinationales.

MADRID – le 2 MARS 2015 - [Solunion](#), le spécialiste de l'assurance-crédit détenu par [MAPFRE](#) et [Euler Hermes](#), a analysé les tendances en matière de règlement des fournisseurs par les entreprises espagnoles, à partir de données internes et de l'indice de risque¹ 2014. Les microentreprises apparaissent comme les partenaires les plus fiables.

Le délai de paiement moyen (de l'émission de la facture au règlement effectif) est d'environ 99 jours en Espagne contre 46 jours en Europe. Cet écart se retrouve dans les délais de paiement moyens des administrations publiques (154 jours en Espagne contre 58 jours en Europe, soit le plus important retard), des entreprises (83 jours contre 47) et des consommateurs (61 jours contre 34). À l'instar du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande, l'Espagne est l'un des pays les moins rigoureux au chapitre du règlement des fournisseurs, tandis que l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France et le Danemark figurent en tête de classement.

La situation s'améliore si l'on regarde les taux de pertes sur créances irrécouvrables. Alors que la moyenne européenne se situe à 3,1 %, la moyenne espagnole s'établit à 2,9 %. À l'échelle européenne, les secteurs les plus touchés par les défauts de paiement sont les services professionnels (4,4 %), l'éducation (4,2 %) et le bâtiment (4 %); Solunion a toutefois constaté une augmentation des taux de sinistralité dans l'alimentation, les services, l'hôtellerie et la métallurgie. Quant aux secteurs les moins affectés par les impayés, il s'agit des produits manufacturés (2,3 %), des activités de transport et de logistique (2,1 %) ainsi que de la production et de l'approvisionnement énergétique (2,1 %).

Ce sont les grandes organisations et les multinationales qui affichent les délais de paiement moyens les plus longs, en grande partie du fait de leur pouvoir de négociation et des moyens de pression qu'elles peuvent exercer auprès de leurs fournisseurs. Les microentreprises et les PME, pour leur part, s'acquittent de leurs factures plus rapidement, du fait d'une dimension restreinte de leur département financier et de leur faible pouvoir de négociation contractuelle. Selon les données de la Confederación Española de la Pequeña y Mediana Empresa (CEPYME), le délai de règlement moyen a diminué au troisième trimestre 2014 de 0,5 jour (77,1 jours) dans les microentreprises, de 0,8 jour (81,8 jours) dans les petites entreprises et de 1,2 jour (84,2 jours) dans les entreprises de taille moyenne.

L'indice de risque de 2014, qui est basé sur les comportements de paiement et les risques d'impayé, révèle que les retards de paiement ne sont pas principalement causés par les difficultés financières des clients, mais sont bel et bien intentionnels. La mise en œuvre de la directive européenne sur la lutte contre les retards de paiement a d'ailleurs eu des effets à peine notables sur les chiffres.

¹ L'indice de risque est une enquête annuelle réalisée par Intrum Justitia auprès de plusieurs milliers d'entreprises, dans 31 pays européens ainsi qu'en Russie et en Turquie.

Le moyen de paiement le plus utilisé dans le commerce extérieur est le virement, anticipé (*avance de fonds*) ou différé (*à crédit*). En dépit des avantages procurés par le crédit documentaire (garantie de paiement et accès facilité au financement), il est boudé en raison de son coût élevé. On observe également une désaffection pour le billet à ordre ces dernières années, la crise ayant amplifié le phénomène. Ce mode de paiement a perdu de son intérêt, tant à titre de garantie de paiement qu'à titre de moyen de financement par le biais de l'escompte bancaire, car la législation en vigueur (loi sur les faillites, recours cambiaires) a modifié ses caractéristiques de recouvrement, le rendant moins avantageux que d'autres moyens de paiement.

#

Contacts

Euler Hermes Group Media Relations

Remi Calvet +33(0)1 84 11 61 41

remi.calvet@eulerhermes.com

Publicis Consultants

Romain Sulpice +33 (0)1 44 82 46 21

romain.sulpice@mslfrance.com

Solunion Communication Department

Eva Muñoz +34 91 417 80 11

eva.munoz@solunionseguros.com

A propos de Solunion

Solunion Seguros de Crédito propose des solutions et des services d'assurance-crédit aux entreprises en Espagne et en Amérique latine. Lancée en 2013, et présente en Espagne et en Argentine, au Chili, en Colombie et au Mexique, Solunion est une joint-venture détenue à parts égales par [MAPFRE](#), groupe international d'assurance présent sur les cinq continents, leader en Espagne et en Amérique latine, et [Euler Hermes](#), leader mondial de l'assurance-crédit. Solunion s'appuie sur un réseau international de suivi des risques pour analyser la stabilité financière de plus de 40 millions d'entreprises. Un vaste réseau de distribution lui permet de répondre aux besoins d'entreprises de toutes tailles, opérant dans des secteurs très variés. www.solunionseguros.com

Euler Hermes est le leader mondial des solutions d'assurance-crédit et un spécialiste reconnu dans les domaines du recouvrement et de la caution. Avec plus de 100 années d'expérience, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients. Son réseau international de surveillance permet d'analyser la stabilité financière de PME et de grands groupes actifs dans des marchés représentant 92% du PIB global. Basée à Paris, la société est présente dans plus de 50 pays avec plus de 6.000 employés. Membre du groupe Allianz, Euler Hermes est coté à NYSE Euronext Paris (ELE.PA). Le groupe est noté AA- par Standard & Poor's et Dagong Europe. La société a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2,5 milliards d'euros en 2014 et garantissait pour 860 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde fin 2014. Plus d'information: www.eulerhermes.com, [LinkedIn](#) ou Twitter [@eulerhermes](#).

Réserve : Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de termes comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel" ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Euler Hermes et sur les principaux marchés où il intervient, (ii) des performances des marchés financiers, y compris des marchés émergents, de leur volatilité, de leur liquidité et des crises de crédit, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) du taux de conservation des affaires, (v) de l'importance des défauts de crédit, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements de législations et de réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des banques centrales et/ou des gouvernements étrangers, (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration, (xii) des opérations de réorganisation et (xiii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit au plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, éventuellement de manière accrue, en cas d'actions terroristes. La société n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.